



- 331 Activités sportives et de loisirs

331 Activités sportives et de loisirs -Propositions financières Budget Primitif 2016

Rapport nº CD/2016/27

Service Chef de file: J530 - Service des sports Service(s) associé(s):

J4 - Immobilier

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin concentre sa politique sportive sur le sport amateur, en proximité, sur les sports de nature et le sport scolaire. Il consacre à cette politique 1 925 346,14 €, pour son incidence sur l'éducation, le lien social, la prévention et la santé.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
3311	F	Aide au sport de haut niveau	580 000,00	330 000,00
3312	F	Aide au sport de masse	1 184 200,00	1 059 800,00
3312	I	Aide au sport de masse	67 532,40	*-
3313	F	Aide au sport scolaire	113 500,00	113 500,00
3314	I	Equipements sportifs et socio-éducatifs	3 900 000,00	*-
3316	I	Equipements sportifs et loisirs départementaux	650 000,00	422 046,14

Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).

Le Conseil Départemental est investi de longue date et de manière volontariste dans le développement et le soutien des pratiques sportives. Il s'est ainsi positionné en tant que partenaire privilégié des associations sportives et des collectivités.

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 ayant reconnu le sport comme une compétence partagée, l'intervention du Conseil Départemental dans ce domaine n'est pas remise en question, malgré les fortes contraintes auxquelles il est confronté. De plus, la loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a confié aux Départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature, en leur assignant la réalisation du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et l'animation d'une instance de concertation, la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

Le PDESI du Bas-Rhin est le fruit d'un travail partenarial : il est le résultat de l'expertise et de la concertation de tous les acteurs départementaux du sport, du tourisme, des gestionnaires d'espaces naturels et des services de l'Etat réunis en commission.

Les PDESI incluent un certain nombre de sites naturels de pratique à enjeux pour lesquels les Départements s'engagent à garantir une qualité d'accueil et de sécurité d'usage en les faisant valoir dans les documents d'urbanisme, en les aménageant et en les valorisant. Le Département du Bas-Rhin souhaite développer une politique sportive de nature dynamique dans les années à venir pour répondre aux aspirations des bas-rhinois.

Les pratiques sportives se sont fortement diversifiées ces dernières années : sport loisirs, sport santé, sports de nature, recherche de pratiques «libres». 70% de la population déclare avoir une activité physique, soit presque 500 000 personnes, principalement dans le cadre des sports de nature et des disciplines pouvant s'exercer de façon autonome.

De par sa nature, le sport a un rôle éminemment éducatif au niveau des jeunes. Il constitue, pour tous, un vecteur de santé, d'inclusion sociale, et de bien-vieillir et, pour les territoires, un élément d'attractivité et de cohésion sociale.

De nouvelles formes d'action pourront voir le jour à l'exemple d'expérimentations visant au rapprochement entre publics en insertion et clubs sportifs (accueil des allocataires du RSA en tant que bénévoles dans les clubs), ou entreprises et milieu sportif (Mercredis du Foot). Le Département concentrera son action sur le sport amateur, les pratiques sportives de proximité et scolaires. Il se désengagera en 2 ans des dernières actions (aide aux déplacements et résultats) du sport de haut niveau dont la Région assure l'accompagnement.

Depuis 2010, le Département du Bas-Rhin rénove sa politique sportive pour répondre à des enjeux de cohésion sociale. Il s'attache à encourager la pratique sportive pour tous et à tous les âges, à soutenir fortement les valeurs éducatives et de santé, sans oublier l'action des bénévoles.

Ainsi, le Conseil Départemental a adopté les principes fondateurs de sa politique sportive articulée en cinq axes :

- → Axe 1 : Une politique sportive pour un soutien fort aux associations,
- → Axe 2 : Une politique sportive pour un aménagement équilibré et durable du territoire,
- → Axe 3 : Une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse,
- → Axe 4 : Une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie,
- → Axe 5 : Une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

Sur cette base, le Conseil Départemental a décidé en 2011 de mettre en place des conventions d'objectifs avec les principaux comités sportifs départementaux.

Vous trouverez ci-après les propositions pour cette année 2016.

3311 - Aide au sport de haut niveau

Crédits proposés au BP 2016 : 330 000 €

Les moyens dédiés au sport amateur de haut niveau devront encore permettre, cette année, de soutenir et d'accompagner les associations sportives qui inscrivent des collectifs ou des individuels en championnat de France, en participant au coût de leurs déplacements.

Dans le cadre de la réorientation de la politique du Département en direction du sport de masse et des sports de nature, il vous est proposé de réduire, en 2016, de 50% ces aides :

- pour les sports individuels (saison 2015/2016);
- pour les sports collectifs (saison 2016/2017);

en vue de leur suppression en 2017.

3312 - Aide au sport de masse

Crédits proposés au BP 2016 : 1 059 800 €

Le département bénéficie d'une vie associative dynamique et d'une offre sportive diversifiée et se classe au 8^{ème} rang des départements de France en nombre de licenciés avec 279 500 licenciés soit 25% de la population, répartis dans 2 761 associations sportives.

Ces crédits permettront de soutenir les associations sportives qui le sollicitent au travers du dispositif d'aide à la licence, ainsi que l'organisation de manifestations ou d'animations sportives s'adressant :

- au plus grand nombre;
- œuvrant en direction de tous les bas-rhinois et tout particulièrement en direction de nos publics et politiques prioritaires;
- entrant dans le champ des sports de nature ;
- concourant à l'animation d'un territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- œuvrant volontairement dans une démarche de développement durable (Agenda 21, démarche éco-citoyenneté, etc..).

Ils devront aussi permettre de renouveler les conventions avec les comités départementaux sportifs. 28 disciplines sont notamment inscrites dans cette démarche aujourd'hui, telles que le football, le basket-ball, le rugby, le judo, la gymnastique, le tennis, la natation, l'athlétisme, le tennis de table, l'escrime, le badminton, l'haltérophilie, le tir, le taekwondo, le tir à l'arc, mais aussi l'handisport, le sport adapté, le ski, l'escalade, le canoë-kayak, l'aviron, les sports sous-marins, le cyclisme......

La contractualisation avec les comités a pour objectif de véhiculer une nouvelle manière de concevoir le soutien du Département et de permettre une meilleure lisibilité de sa politique. La concertation avec les comités représente une phase essentielle dans la réalisation de ce type de contrat dont le résultat est une co-construction entre le Département et les comités. Ce dispositif conforte l'évolution des projets de développement des comités dans le sens des priorités départementales. L'effet levier recherché se matérialise par un investissement du mouvement sportif en direction des publics prioritaires (seniors, personnes en situation de handicap, population en voie d'insertion), mais également au profit des pratiques adaptées au plus grand nombre, en favorisant la diversité des pratiques et en invitant tous les acteurs à se mobiliser pour garantir à chacun un juste accès aux pratiques, quels que soient son origine sociale, son âge ou son statut sportif.

Le Conseil Départemental met à la disposition des comités et ligues sportives la Maison Départementale des Sports, propriété du Département, dont il assume l'entretien et le fonctionnement pour un montant annuel de 133 000 €, hors travaux.

3313 - Aide au sport scolaire

Crédits proposés au BP 2016 : 113 500 €

Ces crédits permettent au Département d'inciter les collégiens à pratiquer une activité sportive, régulière et diversifiée, de compétition ou de loisirs, dans un cadre associatif. En effet, au-delà de l'enseignement obligatoire de l'EPS et en dehors du temps scolaire, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) développent la vie associative dans les collèges et organisent des rencontres sportives basées sur des enjeux éducatifs forts et dans le respect de l'éthique et des valeurs du sport.

L'intervention du Conseil Départemental en la matière relève également d'une démarche de préservation de la santé des adolescents au regard des dangers liés à la sédentarité.

3314 - Equipements sportifs et socio-éducatifs

Les aides aux équipements sportifs et socio-éducatifs sont inscrites dans les contrats de territoires qui arrivent à échéance au 31 décembre 2016.

Les contrats de territoire formalisent le partenariat privilégié entre le Département et les communes et intercommunalités. Ainsi, pour 2016, les contrats de territoires recensent 158 projets de rénovation ou de construction d'équipements sportifs ou socio-éducatifs. Outre des enjeux évidents d'aménagement du territoire et d'accès de tous les bas-rhinois à des équipements de proximité, la rénovation et la mise aux normes de ces bâtiments est un enjeu majeur pour garantir leur pérennité et leur constante adaptation à l'évolution des pratiques.

Le co-financement du Département à ces 158 opérations est estimé à 9 M€. L'intervention du Département est particulièrement légitime en ce qui concerne les équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive (gymnases, piscines, stades, terrains de grands jeux...).

Ces subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues, au stade du budget primitif, au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles.

3316 - Equipements de loisirs départementaux.

Crédits proposés au BP 2016 : 422 046,14 €

Valorisation du Champ du Feu

Des crédits, d'un montant de 260 000 € sont destinés au projet de valorisation du Champ du feu et plus particulièrement à :

- la réalisation d'une étude de valorisation du massif, chiffrée à 50 000 €. Elle devra permettre de fixer les principes généraux qui détermineront les modalités de restructuration du domaine nordique.
- des travaux d'aménagement de l'entrée et du parking de la Serva, chiffrés à 100 000 €. Ces travaux ont pour objectif une meilleure giration des bus en hiver, un stationnement plus sécurisé des véhicules légers et un ralentissement de la vitesse des véhicules toute l'année.
- des travaux d'élargissement de la piste de ski de fond des Myrtilles, chiffrés à 100 000 €. Ces dernières années, les pistes ont eu tendance à se refermer du fait de la végétation qui s'est développée. Or, les nouvelles pratiques et notamment le skating, nécessitent des pistes larges.

Par ailleurs, des crédits complémentaires d'un montant de 12 046,14 € sont destinés au paiement du solde des travaux de reconstruction du chalet du champ du feu achevés en décembre 2012.

Le Département a une politique d'accompagnement du développement du Champ du Feu car il permet aux bas-rhinois d'avoir une pratique des sports de neige en famille, proche de chez eux et à moindre coût (le ski de fond est gratuit).

Suite à différents sondages d'utilisation des parkings, on peut estimer la fréquentation du site à 240.000 personnes par an.

Maison de vacances de Wangenbourg

Les travaux de restructuration du bâtiment principal se sont achevés en juillet 2015. Les crédits de 150 000 € prévus en 2016 permettront de solder les marchés de travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 331 Activités sportives et de loisirs ;
- décide de réduire en 2016 de 50% les aides aux résultats et déplacements des associations sportives qui inscrivent des collectifs (saison 2016/2017) ou des individuels (saison 2015/2016) en championnat de France, en vue de leur suppression en 2017.
- décide de fixer les dates limites de dépôt des demandes de subventions au 30 juin 2016 pour les sports individuels et au 15 septembre 2016 pour les sports collectifs.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,

Frédéric BIERRY